

reux d'apprendre par l'honorable sénateur qui me répondra si la commission royale dont nous parle le discours du trône, sera revêtue de pleins pouvoirs. On a prétendu—et cette prétention a une grande force—que le simple fait d'avoir nommé une commission royale permet de conclure par inférence que des abus existent, ou que le fait de cette nomination jette un soupçon sur l'honnêteté de l'administration des diverses compagnies d'assurance en Canada. Ceux qui s'intéressent à la question doivent arriver, je crois, à la conclusion que d'injustes accusations—et j'allais ajouter d'injustes arrière-pensées—ont causé une agitation qui a laissé dans le public un certain mécontentement et des soupçons—mécontentement et soupçons qui ont pour appui les révélations scandaleuses faites aux Etats-Unis. De là, la nécessité qu'il y a de nommer une commission qui puisse faire avec calme et judicieusement sur ce sujet une enquête approfondie. D'après mes renseignements, les compagnies d'assurance canadiennes désirent cette enquête. Que des erreurs aient été commises par les directeurs de compagnies d'assurance c'est un fait qui ne me paraît aucunement improbables. Nous sommes tous exposés à commettre des erreurs dans nos propres affaires. Nous nous en apercevons ensuite, et nous tâchons d'agir autrement. Certaines compagnies d'assurance canadiennes peuvent se trouver dans ce cas ; mais j'ose émettre l'opinion, après avoir étudié quelque peu la question, qu'en somme, il n'y a eu dans l'administration de nos compagnies aucun cas de concussion et d'exaction (boudling) de la nature des faits reprochés aux compagnies américaines. S'il en est autrement, que le blâme soit jeté sur les compagnies coupables, et qu'elles en subissent les conséquences.

J'avoue que j'approuve cette partie, au moins, de la politique du gouvernement.

Le discours du trône dit ensuite que les travaux sur la division est du chemin de fer transcontinental national (Grand-Tronc-Pacifique) progressent d'une manière très satisfaisante et que l'on espère qu'un rapport sur ces travaux sera bientôt déposé devant le parlement. Je ne sais comment mon honorable ami, le sénateur de Wellington (l'honorable M. McMullen), a pu dissiper depuis deux ou trois ans la crainte que lui inspirait le danger de l'invasion de notre territoire par les Américains dans le cas où

nous n'aurions pas construit une voie ferrée sûre pour le transport des munitions et des canons. Pourtant, il y a environ trois ans que le bill concernant le Grand-Tronc-Pacifique a été adopté, et aucun trouble n'est encore survenu. Nous sommes maintenant sans doute, en sûreté. Le ministre de la milice a déclaré, il n'y a pas longtemps, que nous nous trouvions sous la protection de la marine yankee et que la doctrine Monroe protégeait notre pays. Dans ce cas, comme on le fit observer très judicieusement, nous ferions bien de contribuer à l'entretien de la marine des Etats-Unis, vu que, si cette marine nous protège réellement, nous ne devons pas demander que ce service soit rendu gratuitement. Je voudrais bien savoir si le ministre de la Milice a cru un seul instant que dans le cas d'une guerre européenne, des vaisseaux de guerre étrangers s'aventureraient dans nos eaux. Nos canaux et nos rapides suffiraient selon moi, pour les arrêter. Je doute beaucoup que nos confrères Français qui ont gobé l'entreprise en question sans tenir compte des objections qu'elle soulevait, permissent à ces navires de guerre étrangers de passer librement sous les murs de Québec. D'un autre côté les fortifications d'Halifax protégeraient suffisamment cette partie du pays. Si nous étions envahis par des vaisseaux de guerre étrangers, nous n'aurions qu'à faire sauter l'une de nos écluses, et ces vaisseaux ne pourraient pas aller plus loin. Si jamais nous sommes menacés d'une invasion étrangère, les envahisseurs seront nécessairement nos voisins, et quand cela arrivera, j'ai peine à croire que la marine de guerre américaine viendra à notre secours. Comment cette idée d'invasion a-t-elle pu éclore dans l'esprit de l'honorable sénateur de Wellington (l'honorable M. McMullen), c'est ce que je ne puis comprendre; mais cet honorable sénateur est doué d'une vive imagination et quand il est amené à parler d'un sujet de cette nature, il sait toujours trouver des raisons pour lui servir d'appui.

Je voudrais savoir, si l'on peut me fournir ce renseignement, si le rapport fait par M. Butler, sous-ministre des Chemins de fer et Canaux, a jamais été vérifié. Le premier ministre a déclaré dans le discours pompeux qu'il prononça au sujet de la ligne courte de Moncton à Québec, que cette ligne abrégait de 140 milles le parcours de la route. Or, d'après le rapport provisoire